



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 13 septembre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

<b>Luc St-Denis</b>	<b>maire</b>
<b>Patrick Brassard</b>	<b>poste no 1</b>
<b>Danièle Tremblay</b>	<b>poste no 3</b>
<b>Jacques Allard</b>	<b>poste no 4</b>
<b>Linda Robert</b>	<b>poste no 5</b>
<b>Serge Sirard</b>	<b>poste no 6</b>

Le poste no. 2 est présentement vacant

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacynthe Toupin.

**2021-09-246**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**1. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
- 1.4 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôts des rapports des dépenses du mois d'août et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.5 Autoriser un prêt financier temporaire pour le programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin de la Rivière-Rouge
- 1.6 Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de réfection des rues Jérôme et Paule
- 1.7 Résultat de l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection des rues Jérôme et Paule
- 1.8 Mise sur pied d'un comité de pilotage dans le cadre de la mise à jour de la Politique des aînés et de la famille
- 1.9 Vente d'une parcelle de terrain pour le propriétaire du lot numéro 76 A Canton de Lynch, matricule 1054-54-1550
- 1.10 Approbation du budget révisé de l'Office municipal de l'Habitation
- 1.11 Acquisition du logiciel Accescité-Megagest de la compagnie PG Solutions
- 1.12 Acquisition du logiciel Accescité-Territoire de la compagnie PG Solutions
- 1.13 Autorisation de dépenses pour les élections municipales 2021
- 1.14 Autorisation de la rémunération du personnel électoral municipal 2021



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

- 1.15 Autorisation de signataires auprès de tous les organismes
- 1.16 Nomination de représentantes autorisées pour les services électroniques cliqsécur entreprise
- 1.17 Création d'un poste de directeur au service de l'urbanisme et en environnement
- 1.18 Création d'un poste d'adjointe administrative
- 1.19 Entériner la nomination de madame Karine Sigouin au poste de secrétaire-réceptionniste
- 1.20 Accorder la fonction de concierge/préposé à l'écocentre à monsieur Richard Lanthier

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Adopter le projet du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC

**3 TRAVAUX PUBLICS**

- 3.1 Autoriser le contrat de déneigement du secteur du lac McCaskill pour les 3 prochaines années

**4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**6 LOISIRS ET CULTURE**

**7 DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-09-247**

**1.2\_ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**ATTENDU** la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID- 19 ;

**ATTENDU** les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la présente séance soit tenue à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-09-248**

**1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AOÛT 2021**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-09-249**

**1.4 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES**

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et les paiements directs suivants et d'autoriser le paiement :

- Le montant des paies est de : 63 811.13 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2100129 à 146 pour un montant total de 33 326.92 \$
- Le registre de paiements directs P2100231 à 225 pour un montant total de 36 145.51 \$

Il est porter à l'attention par Monsieur Jacques Allard qu'il y a des dépenses d'inscrit dans le rapport « Historique des factures » et ces dépenses n'apparaissent pas dans le registre des chèques ni dans le registre des paiements direct. Une vérification de ce rapport sera faite.

Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021 09-250**

**1.5 AUTORISER UN PRÊT FINANCIER TEMPORAIRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection sur le chemin de la Rivière-Rouge sont subventionnés d'une somme de 767 786 \$ par le gouvernement du Québec;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**ATTENDU QUE** la résolution 2020-02-037 autorise ce projet de réfection du chemin de la Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** le règlement municipal numéro 2021-525 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 850 000 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures sur le chemin de la Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** la municipalité de l'Ascension a procédé à des appels d'offres public pour l'ensemble du projet et qu'elle a octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires conformes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de l'Ascension doit faire un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge en vertu de cet octroi de contrat.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité de l'Ascension emprunte auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au moyen d'un prêt temporaire la somme de 850 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel;

**QUE** le maire, monsieur Luc St-Denis et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Jacynthe Toupin, soient autorisés à signer les documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021 09-251

**1.6 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES JÉRÔME ET PAULE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a approuvé par résolution (2021-07-216) d'octroyer un contrat à L'Équipe Laurence pour la planification et l'organisation des travaux de génie civil sur la rue Jérôme et Paule;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO afin de procéder aux travaux de réfection des rues Jérôme et Paule;

**ATTENDU QUE** le rapport d'analyse des soumissions, rédigé par Équipe Laurence et daté du 2 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** selon ce rapport, 6 soumissions ont été reçues dans le délai imparti, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (incluant taxes)</b>
• Excapro Excavation	277 755 .99 \$
• Inter Chantiers inc.	287 366.99 \$
• Gaétan Lacelle Excavation inc.	289 615.18 \$
• Excavation Boldex	365 712.94 \$
• Lacelle et Frères	408 337.97 \$
• Infratek Construction	441 138.08 \$

**ATTENDU QUE** les 6 soumissions ont été jugées conformes.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excapro Excavation inc., au montant de 277 755.99 \$, conditionnellement à l'obtention de leur attestation d'assurances pour véhicules, machinerie et outillage ainsi que de leur attestation d'assurances pour responsabilité civile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021- 09-252

**1.7 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DE LA RÉFECTION DES RUES JÉRÔME ET PAULE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité trois soumissionnaires à déposer des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection des rues Jérôme et Paule;

**ATTENDU** le rapport d'analyse des soumissions, rédigé par Équipe Laurence et daté du 30 août 2021;

**ATTENDU QUE** selon ce rapport, 2 soumissions ont été reçues dans le délai imparti, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (incluant taxes)</b>
• DEC ENVIRO	6 070.68 \$
• SOLMATECH	6 817.37 \$

**ATTENDU QUE** les 2 soumissions ont été jugées conformes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit DEC ENVIRO au montant de 6 070.68 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-253

**1.8 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE**

**ATTENDU** la résolution 2020-10-224 du 13 octobre 2020 nommant la conseillère Danièle Tremblay à titre d'élue responsable du dossier « aînés » pour la Municipalité;

**ATTENDU** la résolution 2020-10-225 du 13 octobre 2020 nommant le conseiller Patrick Brassard à titre d' élu responsable du dossier « famille » pour la Municipalité;

**ATTENDU** la résolution 2020-10-226 du 13 octobre 2020 sur la mise en place d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique des aînés et de la famille et qui en identifie certains membres;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**ATTENDU** la résolution 2020-10-227 du 13 octobre 2020 sur le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche - volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés; **ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser le mandat du comité, de nommer un responsable administratif, de confirmer sa composition en identifiant ses membres et d'établir leur rôle et leurs principales responsabilités.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité:

**D'ÉTABLIR** le mandat du comité de pilotage comme suit :

Mener à bien la mise à jour de la politique des aînés et de la famille, notamment par les actions suivantes :

- 1- Examiner le bilan des actions entreprises dans le cadre de la première politique
- 2- Établir le portrait du milieu, des aînés et des familles
- 3- Recenser les services et les ressources disponibles pour les aînés et les familles
- 4- Déterminer les besoins des aînés et des familles, en particulier en procédant à des consultations auprès de ceux-ci
- 5- Élaborer une nouvelle politique des aînés et de la famille pour la Municipalité et un plan d'action

**DE CONFIRMER** la composition du comité, en identifiant les personnes qui en sont déjà membres et celles qui s'y ajoutent :

- Luc St-Denis, maire
- Danièle Tremblay, présidente du comité et élue responsable du dossier « aînés »
- Patrick Brassard, élu responsable du dossier « famille »
- Christian Pilon, chargé de projets de la Municipalité, responsable administratif de la démarche
- Michel Laplante, représentant de l'Action Bénévole de la Rouge
- Serge Duhamel, représentant des aînés, Club de l'âge d'or, et à titre de substitut, Danielle Sasseville
- Mariève Piché, représentante des aînés, TCRAL - Table locale d'Antoine-Labelle
- Raynald Stockless, représentant des aînés
- Danielle Rodier, représentante Maison des jeunes La Sensass Ion
- Karyne Laurin, représentante famille, technicienne en éducation spécialisée à l'école L'Aventure
- Julie Bourgon, organisatrice communautaire, relations à la communauté et organisation communautaire, CISSSL

**D'ÉTABLIR** le rôle et les principales responsabilités des membres du comité comme suit :

1. Se préparer aux rencontres du comité et y participer
2. Partager et mettre en commun leurs expériences et expertises
3. Contribuer à la collecte et à la circulation de l'information
4. Faire de la mise à jour de la politique un projet collectif qui sollicite les forces de tous les acteurs du milieu dont ceux impliqués auprès des aînés et des familles



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

5. Participer aux consultations, à la validation des bilans et des rapports et des outils ainsi qu'à la planification des actions [SEP]
6. Valider les enjeux et identifier les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins des aînés et des familles
7. Recommander le projet de politique et de plan d'action au conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-254

**1.9 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT NUMÉRO 76 A CANTON DE LYNCH, MATRICULE 1054-54-1550**

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déposé une demande à la municipalité pour l'achat d'une parcelle de terrain du lot 57 appartenant à la municipalité. Cette demande vise à se conformer à la réglementation;

**ATTENDU QUE** la distance du garage existant doit avoir 8 mètres de l'emprise de la voie publique et que présentement cette distance est de 0 mètres;

**ATTENDU QUE** si la municipalité souhaite vendre une partiellement de 8.54 mètres de profondeur, le garage serait conforme à la réglementation municipale en tout point;

**ATTENDU QUE** la parcelle de terrain que le propriétaire veut acquérir est occupée et entretenue par les propriétaires depuis les années 1980.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé de reporter la décision à un mois ultérieur afin d'analyser l'ensemble du dossier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-255

**1.10 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION**

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'approuver le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'Habitation de l'Ascension, puisqu'un budget supplémentaire a été approuvé pour la réfection du stationnement de l'immeuble. Le montant de cette contribution supplémentaire pour la municipalité est de 552.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-256

**1.11 ACQUISITION DU LOGICIEL ACCESCITÉ-MEGAGEST DE LA COMPAGNIE PG SOLUTIONS**

**ATTENDU QUE** le logiciel CIM ne répond plus au besoin de la municipalité;





SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**ATTENDU QU'**une analyse du parc informatique devra être faite avant l'acquisition du logiciel afin de s'assurer que nos installations sont conformes aux standards de PG solutions;

**ATTENDU QUE** le logiciel Megagest est un outil informatique de gestion financière adapté aux besoins municipaux. De plus, il est convivial, déployé dans plusieurs municipalités et en constante évolution;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition, d'installation et d'activation du logiciel est 13 300\$;

**ATTENDU QUE** le taux horaire pour la formation de ce logiciel est de 1 040 \$ l'heure et que nous prévoyons 13 heures, pour un total de 13 520 \$. Cependant, la formation sera facturée à l'acte, donc selon les besoins;

**ATTENDU QUE** les coûts récurant annuellement du logiciel sont de 2 862.50 \$ soit une économie de 4 300 \$ (comparativement au logiciel CIM);

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà fait l'acquisition du logiciel première ligne de la compagnie PG solutions, pour le Service de sécurité incendies et que les logiciels sont compatibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu par la majorité des conseillers d'accepter la proposition d'acquérir le logiciel AccesCité-Mégagest de la compagnie PG solutions pour la somme de 29 680.50 \$ plus les taxes applicables, le conseiller Jacques Allard ayant voté contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-257

**1.12 ACQUISITION DU LOGICIEL ACCESCITÉ-TERRITOIRE DE LA COMPAGNIE PG SOLUTIONS**

**ATTENDU QUE** le logiciel CIM ne répond plus au besoin de la municipalité;

**ATTENDU QU'**une analyse du parc informatique devra être faite avant l'acquisition du logiciel afin de s'assurer que nos installations sont conformes aux standards de PG solutions;

**ATTENDU QUE** le logiciel AccesCité-Territoire est un outil informatique de gestion du territoire adapté aux besoins municipaux. De plus, il est convivial, déployé dans plusieurs municipalités et en constante évolution;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition, d'installation et d'activation du logiciel est de 2 800 \$;

**ATTENDU QUE** le taux horaire pour la formation de ce logiciel est de 1 040\$ l'heure et nous prévoyons 2 heures, pour un total de 2 080\$. Cependant, la formation sera facturée à l'acte, donc selon les besoins;

**ATTENDU QUE** les coûts récurant annuellement sont de 787.50 \$, soit 35.00 \$ de moins annuellement qu'avec le logiciel CIM.





SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'approuver l'acquisition du logiciel AccesCité-Territoire de la compagnie PG solutions pour la somme de 8 431.50 \$ plus les taxes applicables.

L'implantation du logiciel sera faite en 2021 et il est à prévoir la somme totale pour le budget 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-258

**1.13 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses reliées à la préparation et à la tenue de l'élection générale du 7 novembre prochain. La liste non exhaustive de ces dépenses comprend, entre autres, la rémunération, le transport et communication, la fourniture et les services professionnels. Le montant de la dépense proposé est de 32 900.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-259

**1.14 AUTORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL MUNICIPAL 2021**

Pour la rémunération des employés de l'élection du 7 novembre prochain, il est recommandé de fixer les taux horaires des employés d'après le document officiel d'Élection Québec soit, « La rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux » établie en fonction du règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale, afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 (2021, 153 G.O.Q.2, 2111B).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'approuver la rémunération du personnel électoral municipal 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-260

**1.15 AUTORISATION DE SIGNATAIRES AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES**

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser en plus de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin, la directrice générale adjointe par intérim, Madame Mylène Grenier à être signataires autorisées pour et au nom de la municipalité auprès de toutes les institutions bancaires, gouvernementales et autres en lien avec la municipalité.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2020-07-143 adoptée le 13 juillet 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-09-261

**1.16 NOMINATION DE REPRÉSENTANTES AUTORISÉES POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIQSÉQR ENTREPRISE**

**ATTENDU** le départ temporaire de Madame Annie Meilleure, une des représentantes autorisées de la municipalité pour le service CLIQSÉQR entreprises;

**ATTENDU** la démission de Madame Danielle Rodier, une des personnes autorisées de la municipalité pour le service CLIQSÉQR entreprise;

**ATTENDU QUE** CLIQSÉQR est nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et donne l'accès à plusieurs services gouvernementaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité :

- Que Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommer représentante autorisée de la municipalité pour le service de CLIQSÉQR entreprise
- Que Madame Mylène Grenier, directrice générale adjointe par intérim, soit une personne autorisée au service CLIQSÉQR
- De nommer Monsieur Luc St-Denis, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents et autorisations nécessaires.

La municipalité consent à ce que ses représentants soient autorisés :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR-Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2020-07-144 adoptée le 13 juillet 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-09-262**

**1.17 CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR AU SERVICE DE L'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** le service de l'urbanisme connaît des difficultés depuis plusieurs années, et ce, dû entre autres à des départs imprévisibles des employés qui occupent le poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a affiché le poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement à plusieurs reprises au cours des dernières années et que les candidats qui démontraient de l'intérêt à l'emploi ne répondaient pas aux exigences recherchées;

**ATTENDU QU'**il y a eu plusieurs discussions au cours des derniers mois avec les membres du conseil pour revoir cette structure et nommer un directeur pour ce service.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser la création d'un poste de directeur au service de l'urbanisme et en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-09-263**

**1.18 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**ATTENDU QUE** la tâche du classement et de l'archivage à la municipalité a été délaissée depuis plusieurs années dû aux priorités qui ne cessent d'augmenter;

**ATTENDU QUE** nous souhaitons que l'arborescence informatique corresponde au plan de classification de la municipalité.

**ATTENDU QUE** le poste de secrétaire réceptionniste est un poste clé à la municipalité et qu'il n'y a pas de relève en cas d'absence;

**ATTENDU QU'**il y aura du support à donner à la nouvelle direction en urbanisme et environnement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjointe administrative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

2021-09-264

**1.19 ENTÉRINER LA NOMINATION DE MADAME KARINE SIGOUIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

**ATTENDU QU'**à la séance du mois de mai dernier, on recommandait l'embauche de madame Karine Sigouin au poste de secrétaire-réceptionniste au terme de la convention collective en vigueur;

**ATTENDU QUE** madame Sigouin a complété sa période de probation avec succès, par ses compétences, ses connaissances et son intégration dans son poste.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder le statut de personne salariée régulière comme prévu à la convention collective.

2021-09-265

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**  
**1.20 ACCORDER LA FONCTION DE CONCIERGE/PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE À MONSIEUR RICHARD LANTHIER**

**ATTENDU QUE** l'affichage du poste de concierge/préposé à l'écocentre a été fait à partir du 16 juillet 2021;

**ATTENDU QUE** monsieur Lanthier a présenté par écrit sa candidature pour ce poste et qu'il rencontre les exigences.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accorder le poste de concierge/préposé à l'écocentre à Monsieur Lanthier au plus tard le 30 septembre 2021, et ce d'après les clauses de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-09-266

**2.1 ADOPTER LE PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2021-2026 DE LA MRC**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

**ATTENDU QUE** le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU QUE** les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-09-267**

**3.1 AUTORISER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC MCCASKILL POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES**

Il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension accepte le renouvellement de l'entente de déneigement du secteur du lac McCaskill tel que soumis par la Ville de Rivière-Rouge, le 31 août 2021, à savoir :

Déneigement de 3,71 km de chemin dans le secteur du lac McCaskill pour les trois prochaines années à une augmentation de 4% par année aux couts suivants :

En 2021/2022, le tarif proposé est de 3 790,43 \$ du km pour un total de 14 062,50 \$ plus les taxes applicables;

En 2022/2023, le tarif proposé est de 3 942,05 \$ du km pour un total de 14 625,01 \$ plus les taxes applicables;

En 2023/2024, le tarif proposé est de 4 099,74 \$ du km pour un total de 15 210,04 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7-DIVERS**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021

---

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-09-268

**8-LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jacynthe Toupin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Luc St-Denis, maire

---

Jacynthe Toupin  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Luc St-Denis  
Maire